

s'échappait en nappe d'un seul côté, c'est-à-dire, obliquement d'avant en arrière. Nous ajouterons que le docteur *Buet* a publié une observation qui diffère peu de celles que nous venons de faire connaître (*Journ. compl.*, t. 39, p. 223).

Les moyens chirurgicaux, propres à remédier à ces vices de conformation, consistent simplement à séparer par une incision les petites lèvres sur le trajet de leur adossement, en dirigeant le bistouri, comme l'a fait *M. Dugès*, sur une sonde canelée, et avec les précautions que nous avons indiquées en parlant de la symphise des grandes lèvres. La sonde à lame cachée dont nous nous sommes servi, qui offre à peine une demi-ligne de diamètre, remplit parfaitement cette indication et rend l'opération plus prompte et exempte de tout danger, malgré les mouvements de l'enfant.

DU PROLONGEMENT EXCESSIF DES PETITES LÈVRES.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, page 62, les petites lèvres sont, comme le clitoris, susceptibles de s'allonger d'une manière si considérable, que non-seulement elles gênent dans le coït, mais que, par le frottement qu'elles éprouvent pendant la marche, elles s'enflamment, s'excorient et s'ulcèrent au point qu'on est quelquefois obligé d'en faire l'excision.

Cette opération, très-commune en Égypte (1), en

(1) *Sonini*. Voyage en haute et basse Égypte. Tom. I.

Perse, en Éthiopie (1), en Syrie, chez les Coptes (2), les Arabes et les peuples qui habitent les côtes de Malabar (3), est passée en usage, et même a pris force de loi (4) chez presque tous les peuples d'Orient, dont les femmes comme celles de l'espèce nègre, ont, en général, des nymphes extrêmement prolongées.

Cependant plusieurs voyageurs rapportent que toutes les femmes ne sont pas soumises à cette opération, et qu'elle n'est pratiquée d'une manière générale que dans certaines contrées de l'Arabie et de la Perse situées vers le golfe Persique et la mer d'Ormus (5); les Abyssines, quoique chrétiennes, et les femmes du royaume de Juda, qui ne sont également ni Juives ni Mahométanes, conservent encore cette ancienne coutume (6), que la jalousie des Orientaux n'inventa pas, mais dont elle sut du moins profiter. Dans le but de prévenir une prétendue difformité, on opérât toutes les jeunes filles dès qu'elles étaient nubiles, parce qu'on était

(1) *Léon l'Africain*. Lib. III. *Démarchais*. Voyages, Tom III. chap. VII, page 158.

(2) *Belon*. Observat., page 426.

(3) Voyages de *Thévenot*, cap. 32.

(4) *Paul d'Égine*, lib. IV, cap. 70. *Ætius*, tetrab. IV. *Strabon*, lib. VII.

(5) *Chardin*, Voyages en Perse, t. III, p. 207. *Wlessling*, page 149.

(6) *Bellon*, lib. III, Observ., cap. 38. *Démarchais*, (loco citat).

persuadé qu'en raccourcissant les nymphes dans une juste mesure, et en diminuant d'autant les frottements, on ôtait à l'amour son principal aiguillon. Les Turcs auraient encore un autre but en faisant pratiquer la nymphotomie : ils veulent, suivant la remarque de *Sonini*, trouver, dans les plaisirs de l'amour, une surface lisse, polie et dépourvue entièrement d'inégalités et de saillies. Au rapport de *Léon l'Africain* (lib. VIII), il y a, dans certaines contrées de l'Afrique, où l'accroissement des nymphes est très-commun, des hommes qui n'ont d'autre métier que de retrancher ce que la nature a trop développé dans les parties externes de la génération. Le même auteur ajoute que ces *circonciseurs* de femmes crient à haute voix dans les rues : *Quelle est celle qui veut être coupée?* Dans son voyage en la haute et la basse Egypte, publié en 1799, *Sonini* rapporte également que dans ce pays l'excision des nymphes et du clitoris se pratique encore sur les jeunes filles de sept à huit ans, et que cette opération est faite tous les ans au commencement de la crue du Nil, par des femmes de la haute Egypte qui crient dans les rues du Caire : *à la bonne circonciseuse*. Un rasoir et une pincée de cendre suffisent pour opérer ce genre d'excision.

Si la nymphotomie a pu encore avoir pour origine l'incommodité qu'entraîne la longueur démesurée des petites lèvres, il est possible qu'elle ait été établie

pour entretenir la propreté des parties sexuelles ; car il s'amasse, entre les nymphes et le clitoris, des matières sébacées, blanches, âcres, stimulantes, qui exhalent des miasmes fétides, surtout chez les négresses et les femmes coptes, dont les nymphes sont très longues.

Les jésuites portugais qui, dans le seizième siècle, convertirent au christianisme les peuples de l'Abysinie, voulurent abolir cette pratique comme étant un reste de mahométisme ; mais les filles non circoncises ne trouvaient plus de maris, et on les regardait comme tellement immondes que l'on brisait les vases dans lesquelles elles avaient mangé. Le pape, d'après l'avis de plusieurs chirurgiens envoyés sur les lieux, autorisa la circoncision, qui fut regardée comme nécessaire et comme un moyen d'hygiène et de propreté pour les femmes.

Quoique le trop grand développement des petites lèvres soit une anomalie assez rare en Europe, surtout dans nos climats, cependant, on voit quelquefois ces replis membraneux dépasser le niveau de la vulve de plusieurs lignes, et même de plusieurs pouces. Lorsque l'augmentation du volume des nymphes est accidentel, il peut dépendre d'un gonflement inflammatoire, d'un relâchement des tissus ou d'un accroissement de nutrition ; dans ce cas, la portion saillante de ces replis membraneux étant irritée et douloureusement affectée par les frottements des vêtements, et

même le mouvement des cuisses, il résulte que le bord libre s'ulcère, et que la femme est forcée de rester dans l'inaction; le plus souvent, les bains, les fomentations émollientes et narcotiques, le repos, la situation horizontale, etc., suffisent pour dissiper cet allongement accidentel des nymphes; mais, dans quelques cas, ils sont insuffisants et on est forcé d'avoir recours à la nymphotomie. *Mauriceau* (Observ. CLXXIV) rapporte, « qu'une dame le requit fortement de lui faire cette opération, tant parce qu'étant obligée d'aller souvent à cheval, l'allongement de ses nymphes lui causait, par leur froissement, une douloureuse cuisson, que parce que cette indécence lui déplaisait extrêmement, aussi bien qu'à son mari. » (Page 30, Traité des maladies des femmes.)

La longueur excessive des petites lèvres n'est pas la seule circonstance qui rende leur excision nécessaire; ainsi on doit y avoir recours lorsqu'elles sont fongueuses, squirrheuses, carcinomateuses, ou affectées de gangrène, etc., déterminées soit par une contusion ou une lésion à la suite d'un accouchement laborieux, soit par la maladie vénérienne, ou même sous l'influence d'une cause non appréciable.

L'excision des nymphes, qui a été décrite par *Galien* (1), *Aetius* (2), *Paul d'Égine* (3), *Mo-*

(1) *Galien*, de usu partium.

(2) *Tetrabibl.* Lib. IV. Serm. 4.

(3) *Paul d'Égine*, Lib. VI.

schion, *Suidas* (1), *Albucasis* (2), *Avicène* (3), *Mathias Zimmermann* (4) *Dionis*, *Levet*, et plusieurs auteurs modernes, se pratique de la manière suivante : la femme étant placée comme nous l'avons indiqué pour l'application du spéculum, l'opérateur, après avoir écarté les grandes lèvres, saisit, avec une pince à large mors ou avec les trois premiers doigts de la main gauche, la nymphe du même côté, puis il doit en faire la section avec de forts ciseaux courbés sur leur plat, et tenus de la main droite. Après cette première section, la main droite saisit la nymphe correspondante, qui, à son tour, est coupée comme la première, mais, alors, de la main gauche. Si l'on n'a recours à cette opération que parce que les nymphes sont trop grandes, il faut avoir le soin de n'enlever que la portion excédante; dans le cas où on aurait opéré parce que les petites lèvres seraient affectées de gangrène ou d'un état cancéreux, il faudrait mesurer l'excision sur l'étendue du mal, et porter l'instrument jusque sur les tissus sains. L'opération étant terminée, on introduit une sonde de gomme élastique dans le canal de l'urètre, qu'on y fixe et qu'on y laisse à demeure. Le pansement sera fait sur les deux plaies avec de la char-

(1) *Lexic.* page 81.

(2) *Lib. II.* Cap. VII.

(3) *Lib. III.* fen. 21. tract. V. Cap. 24.

(4) *De Æthiopum circumcis.* Cap. 9.